

Déclaration de protection des données

de la Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance

(art. 19 LPD)

Dans la présente déclaration, nous vous indiquons comment et à quelles fins nous collectons, traitons et utilisons vos données personnelles (ci-après aussi « données »).

Il sera également question dans la présente déclaration de protection des données :

- des données personnelles que nous collectons et traitons ;
- à quelles fins nous utilisons vos données personnelles ;
- de l'accès et du partage de vos données personnelles ; ;
- quelle est pour vous l'utilité du traitement que nous réalisons sur vos données personnelles ;
- quelle est la durée du traitement de vos données personnelles ;
- quels sont vos droits concernant ces données ;
- et comment vous pouvez nous contacter.

1. Du responsable du traitement de vos données personnelles

La responsabilité de chaque traitement de données en vertu de la loi sur la protection des données est assumée par l'entreprise qui détermine si ce traitement doit avoir lieu et à quelles fins, ainsi que ses modalités. La Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance (ci-après la « FISP ») est responsable, en vertu du droit de la protection des données, du traitement des données que vous lui confiez ou que des tiers lui confient et qui se rapportent à votre personne.

2. À qui s'adresse la présente déclaration de protection des données et à quelle fin est-elle prévue ?

La présente déclaration de protection des données s'adresse à tous les individus dont nous traitons les données, peu importe la manière dont ils entrent en contact avec nous. Elle concerne à la fois le traitement des données personnelles déjà collectées et celles qui seront collectées à l'avenir. Cette déclaration s'applique également à toutes les données personnelles que nous traitons dans le cadre de la prévoyance professionnelle, ainsi qu'à celles que nous recueillons dans le cadre de nos autres activités, y compris les rapports de location et autres activités connexes.

Nos activités de traitement de données peuvent concerner spécifiquement les catégories de personnes suivantes :

- les personnes assurées dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire, surobligatoire et facultative ;
- les employeurs précédents, actuels et futurs des assurés ; les membres de la famille de l'employeur ;
- les proches des assurés (p. ex. le conjoint ou partenaire actuel et l'ex-conjoint ou ex-partenaire, les parents et les enfants) et d'autres personnes bénéficiaires ;
- nos employés et les membres de nos organes ;
- les locataires et interlocuteurs d'entreprises dans le cadre de la location d'immeubles d'habitation et commerciaux dont nous sommes propriétaires.
- Les bénéficiaires de rentes et/ou de prestations en capital, leur conjoint, partenaire enregistré, partenaire, descendants et autres proches.

3. Des données traitées

Les « données personnelles » sont des informations qui peuvent être associées à une personne déterminée.

Nous sommes amenés à traiter notamment les données suivantes :

- Données de base (nom, prénom, date de naissance, état civil, document d'identité, n°AVS, assurance maladie, employeur, revenu, etc.) ;
- Données relatives à des contrats, des cas et des prestations (traitement des cas de prévoyance, sinistre, données de santé, données sur les prestations de sortie et les rentes, etc.) ;
- Données financières (situation financière, paiement, comptes bancaires, etc.) ;

Nous collectons vos données dans les circonstances suivantes.

4. De la provenance des données personnelles

Les données personnelles que nous récoltons proviennent des sources suivantes.

- Données fournies

C'est souvent vous-même qui nous fournissez vos données personnelles, par exemple si vous nous envoyez des données ou communiquez avec nous. Si vous nous fournissez des données personnelles de tiers (par ex. partenaire, bénéficiaire), vous avez l'obligation d'informer ces tiers de nos activités de traitement des données et, le cas échéant, d'obtenir le consentement correspondant de ces tiers.

- Données reçues

Nous recevons aussi des données personnelles dans le cadre de l'exécution de la prévoyance professionnelle principalement de la part des employeurs actuels ou précédents. Ces derniers sont tenus par la loi de remettre à la FISP ou directement à ses sous-traitants toutes les données requises pour l'exécution de la prévoyance professionnelle. Nous pouvons aussi recevoir des informations vous concernant de la part d'autres tiers, par exemple d'autres assurances privées et/ou assurances sociales, d'entreprises avec lesquelles nous collaborons, de personnes qui communiquent avec nous ou de sources publiques, de personnes de votre entourage (membres de la famille, représentants légaux, etc.), d'organismes publics, des banques et autres prestataires financiers, assurances privées et sociales, institutions de prévoyance et de libre passage, des experts, médecins et autres prestataires, desquels nous recevons aussi des données de santé en cas de clarifications, éventuellement en concluant une déclaration séparée de levée du secret professionnel.

5. Du traitement des données personnelles

Nous traitons les données personnelles avant tout pour l'exécution de la prévoyance professionnelle, y-compris la réassurance et l'éventuel recours contre des tiers et/ou leurs assurances.

Notre activité dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire est réglementée par la législation sur la prévoyance professionnelle, en particulier par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle (LFLP) et les ordonnances y afférentes.

6. De la transmission des données personnelles et de la sous-traitance

D'autres organismes que les institutions de prévoyance participent à l'exécution de la prévoyance professionnelle – employeurs, institutions de libre passage, autres assureurs, fournisseurs de prestations médicales, etc. Par conséquent, vos données ne sont pas traitées uniquement par nous, mais aussi par des tiers.

Nous ne communiquons à votre employeur aucune donnée sur votre santé et sur des opérations telles que les rachats, prélèvements anticipés, etc.

Nous transmettons vos données personnelles à des entreprises tierces lorsque nous utilisons leurs services. Vos données sont également parfois directement recueillies par ces prestataires. Ces prestataires traitent ces données personnelles pour notre compte en tant que « sous-traitants ». Nos sous-traitants sont tenus de ne traiter les données personnelles que selon nos instructions et de prendre des mesures adaptées relatives à la sécurité des données. Grâce à la sélection des prestataires et à des accords contractuels appropriés, nous garantissons la protection de vos données pendant tout le processus de traitement de vos données personnelles.

Les communications de données précitées sont nécessaires pour des raisons juridiques ou opérationnelles. Par conséquent, les obligations de confidentialité légales et contractuelles ne s'opposent pas à ces communications de données.

7. De la transmission des données personnelles à l'étranger

Les données sont traitées exclusivement en Suisse. Lorsque la situation le justifie, le Conseil peut autoriser des exceptions, pour autant que les données restent dans l'Union européenne.

L'utilisation des services informatiques courants pour lesquels certains flux de données transitent en dehors de la Suisse est inévitable. Si, dans un cas particulier, nous transférons vos données personnelles vers un pays ne disposant pas d'un niveau de protection des données approprié, nous assurons la protection de vos données personnelles de manière appropriée.

8. Du traitement des données sensibles

Certains types de données personnelles sont considérés comme « sensibles » en vertu de la loi sur la protection des données, par exemple les informations relatives à la santé et les caractéristiques biométriques. La FISP ne traite les données sensibles que si cela s'avère nécessaire dans le cadre de l'exécution de la prévoyance professionnelle, en particulier pour traiter les cas d'invalidité et de recours.

9. De la protection des données personnelles

Nous prenons les mesures de sécurité de nature technique et organisationnelle adéquates pour garantir la sécurité de vos données personnelles, pour vous protéger contre tout traitement injustifié et illicite et agir contre le risque de perte, d'altération accidentelle, de divulgation non désirée ou d'accès non autorisé. Comme toutes les entreprises, nous ne pouvons toutefois pas exclure avec certitude toute violation de la protection des données ; certains risques résiduels sont inévitables.

10. Vos données personnelles

Nous traitons et enregistrons vos données personnelles :

- aussi longtemps que nécessaire aux fins du traitement ;
- aussi longtemps que nous avons un intérêt légitime à les enregistrer. Cela peut notamment être le cas quand nous en avons besoin pour faire valoir des droits, nous défendre contre des prétentions et nous permettre de respecter nos obligations de traitement.
- aussi longtemps qu'elles sont soumises à une obligation de conservation légale (cf. art. 27i ss. de l'ordonnance fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité).

Vos données personnelles sont ensuite détruites ou anonymisées.

11. De vos droits s'agissant de vos données personnelles

Selon la Loi fédérale sur la protection des données, vous avez le droit :

- de demander à accéder aux données sauvegardées chez nous qui vous concernent ;
- de faire corriger des données personnelles inexactes ou incomplètes ;
- d'exiger la suppression, l'anonymisation ou la restriction du traitement de vos données si elles ne sont pas (plus) nécessaires à l'exécution de la prévoyance professionnelle;
- de recevoir les données personnelles que vous avez mises à notre disposition dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ;
- de retirer un consentement avec effet pour l'avenir, dans la mesure où le traitement est fondé sur un consentement.

Vous êtes également libre de déposer une réclamation auprès de l'autorité de surveillance compétente si vous avez un doute sur la licéité du traitement de vos données personnelles.

En Suisse, l'autorité de surveillance compétente est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).

L'exercice de certains de ces droits peut avoir pour conséquence que la FISP ne dispose plus des données personnelles nécessaires pour vous fournir d'éventuelles prestations.

12. Contact

Si vous avez des questions sur la présente déclaration de protection des données ou le traitement de vos données personnelles, vous pouvez nous contacter via l'une des adresses électronique suivante : nlpd@fisp.ch ou info@fisp.ch.

13. Modifications de la présente déclaration de protection des données

La présente déclaration de protection des données peut être adaptée en tout temps, en particulier si nous modifions nos traitements de données ou si de nouvelles dispositions légales entrent en vigueur.

Dernière mise à jour : le 16 mai 2024